



POLYNESIE FRANCAISE
DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES



PIECES A FOURNIR

ARRETE N°165/CM DU FEVRIER 2013

LIVRET PROFESSIONNEL DU MARIN PECHEUR

- 1) Une photocopie lisible du contrat d'engagement maritime signé des parties
- 2) Une pièce d'identité (carte d'identité passeport ou extrait de naissance de mois de trois mois)
- 3) Le formulaire type de demande établi par la Direction polynésienne des affaires maritimes complété et signé par le marin pêcheur
- 4) Une photocopie de la carte d'assuré social
- 5) Un relevé du bulletin n°3 du casier judiciaire, ayant moins de trois mois à la date de délivrance
- 6) Un certificat médical d'aptitude physique délivré par un médecin habilité par l'autorité compétente de moins de trois mois
- 7) Deux photographies d'identité récentes, de face et tête nue (format 35mm de large et 45 mm de haut)